

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2025 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19 h)
MM. Sylvain Hinse, conseiller (19 h)
Denis V. Lachance, conseiller (19 h)
Charles Rioux, conseiller (19 h)
Mme Suzanne Gagnon, conseillère
MM. Mario Hinse, conseiller (19 h)
Pierre-André Arès, conseiller (19 h)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

2025-01-001

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que le retrait du sujet suivant est demandé :

- ✓ Vente du tracteur Kubota

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE DE DOSSIERS

Le conseiller, Sylvain Hinse

- Rien à apporter

Le conseiller, Denis V. Lachance

- 14 décembre : distribution des paniers de Noël aux familles de Tingwick et Saint-Rémi-de-Tingwick par les Chevaliers de Colomb
- Jeudi prochain rencontre préparatoire Municipalités Amies des Aînées et rencontre citoyenne le 21 février

Le conseiller, Charles Rioux

- Rien à apporter

La conseillère, Suzanne Gagnon

- Rien à apporter

Le conseiller, Mario Hinse

- Rencontre avec la Régie intermunicipale des Trois-Lacs sur la lutte du myriophylle à épis, résultats sont positifs, des herbiers ont disparu, le bâchage donne de bons résultats
- Projet de barrière et station de lavage est mis sur la glace pour le moment

Le conseiller, Pierre-André Arès

- Agri-Ressources : participation au dîner-causerie et conférence, AGA en février

Le maire, Réal Fortin

- Travaux du budget
- Attention particulière à la vitesse à l'entrée du village à tous les axes routiers
- Population de la municipalité est maintenant à 1530 habitants, augmentation majeure depuis 10 ans, bonne croissance
- Souhaits de vœux de bonne année

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE

DÉCEMBRE 2024

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024
La résolution numéro 2025-01-002**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 2 décembre ainsi que les séances spéciales du 11 décembre 2024, (19 h et 19h30) dans les délais légaux;

Considérant que la correction suivante est demandée :

- Modification de la résolution 2024-12-450 : les dates du programme triennal ont été changées pour 2025-2026 et 2027

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 2 décembre ainsi que les séances spéciales du 11 décembre 2024, (19 h et 19h30) soient adoptés tels que modifiés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-01-003

ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
Alarme Bois-Francis	Modification code alarme bureau et rapport système incendie CPE	56.34 \$
Alexandre Ouellette	Comité consultatif d'urbanisme 4 octobre et 25 novembre 2024	60.00 \$
Amélie Robichaud	Installation décorations de Noël	200.00 \$
Antoinette Crête	Immatriculation et assurances année 2024 Sentier Les Pieds d'Or	516.15 \$
Aéro-Feu	Habit de combat service de sécurité incendie (2e habits officier Francis Cantin et pompier Michaël Pellerin)	6 714.54 \$
L'Arsenal	Achat bottes service de sécurité incendie	1 105.78 \$
Bionest	Entretien système UV 278 à 284, Chemin du Mont-Gleason	429.29 \$
Centre du Camion Gauthier	Inspections camions incendies	730.58 \$
Chantale Ramsay	Consommations party de Noël employés	690.50 \$
Charest International	Livret ronde de sécurité, remorquage camions #2 et #6	6 056.40 \$
CIMA	Étude trottoirs rues Ste-Marie/St-Joseph	7 727.80 \$
COPERNIC	Brigade bleue 2024	318.62 \$
Cyr Système inc	Branchement pompe incendie	3 951.64 \$
Les Équipements JDR	Réparation camion #2	79.10 \$
Équipements ProVicto	Pièces souffleur Kubota	30.87 \$
Entreprise MO (2009) inc	Dévire rue Simoneau, transport pépinière réparation Wotton et location pépinière	24 862.85 \$
Josyane Comtois	Achat fête de Noël des enfants	40.99 \$
Laurentide Environnement	Collecte RDD	109.41 \$
Librairie Renaud Bray	Achat livres bibliothèque	68.15 \$
Maheu & Maheu	Service de gestion parasitaire pour novembre, décembre 2024 et janvier 2025	316.18 \$
Mécanique Roval	Réparation camions #1 et #2	1 395.47 \$
MidiGo Presto	Dîner de Noël des employés	1 156.88 \$

Philippe Gosselin & ass.	Huile hydraulique pour excavatrice et tote et pompe urée	2 707.39 \$
Plomberie Denis Carignan	Remplacement robinet cuisine et déboucher tuyau CPE	606.27 \$
Pneus FT inc.	Réparation pneu tracteur TV	514.23 \$
Réal Gagnon	Comité consultatif d'urbanisme du 4, 21 octobre et 25 novembre 2024	90.00 \$
Robitaille Équipement	Support sabot camions #6, #2 et #1	1 629.78 \$
Roger Grenier inc.	Achat réparation salle paroissiale	8.38 \$
La Sablière de Warwick	Location boîte pour pavage	143.72 \$
Les Services EXP	Honoraires professionnels évaluation de la capacité résiduelle de la station d'épuration des eaux usées	11 267.55 \$
Sidevic	Bottes inspecteur municipal par intérim	168.37 \$
Signalisation Lévis	Plaque 911	19.49 \$
Simon Martineau	Comité consultatif d'urbanisme du 21 octobre et du 25 novembre 2024	60.00 \$
SM Informatique	Achat cartouche encre imprimante et 2e écran loisirs	1 247.20 \$
Soudure Fabtek inc.	Fabriquer et installer tuyauterie pour nouvelle pompe incendie	33 482.36 \$
Terapro Agriculture	Réparation tracteur TV, excavatrice, achat huile et batterie pépine	8 749.72 \$
Total		117 312.00 \$

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu d'acquitter les comptes pour une somme globale de 117 312.00 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de décembre 2024 relatifs à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 560 439.73 \$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 9 janvier 2025.

INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT

2025-01-004

Nomination du Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu de reconduire les nominations des membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Tingwick :

M. Réal Gagnon, président
M. Simon Martineau, membre
M. Alexandre Ouellette, membre
M. Pierre-André Arès, conseiller
M. Mario Hinse, conseiller

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR MUNICIPAL

Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports année 2025

La résolution numéro 2025-01-005

Attendu que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité de Tingwick, durant l'année 2025, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu :

- Que la Municipalité de Tingwick se porte garante de tous les travaux ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2025;
- Que la Municipalité de Tingwick s'engage, comme il est prévu à la *Loi de la voirie*, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- Que la Municipalité de Tingwick nomme la directrice générale, Chantale Ramsay à titre de représentante autorisée à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-01-006

Demande de soumission tracteur avec souffleur, sableuse et tondeuse

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour l'achat d'un tracteur avec souffleur, sableuse et tondeuse. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✓ Légion Royale Canadienne : remerciement pour contribution à la Campagne Coquelicot 2024

ADMINISTRATION

2025-01-007

Demande aide financière : CALACS Unies-Vers-Toi : 200 \$: soirée 25^e anniversaire

Considérant que le CALACS Unies-Vers-Toi est un centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel qui célèbre ses 25 ans d'engagement;

Considérant que cet organisme soutient, prévient, sensibilise et informe la population sur la problématique des agressions à caractère sexuels;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick autorise la demande d'aide financière au CALACS Unies-Vers-Toi pour un montant de 200 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-01-008

Avis de motion : Règlement numéro 2025-432 modifiant le règlement G-100 afin d'augmenter les amendes exigibles dans les cas de dérapages de véhicules automobiles

Avis de motion est donné par la conseillère Suzanne Gagnon que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Tingwick, sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2025-432 modifiant le règlement G-100 afin d'augmenter les amendes exigibles dans les cas de dérapages de véhicules automobiles.

Un projet de règlement est remis séance tenante.

Présentation du Règlement numéro 2025-432 modifiant le règlement G-100 afin d'augmenter les amendes exigibles dans les cas de dérapages de véhicules automobiles

Le règlement numéro 2025-432 modifiant le règlement G-100 prévoit d'augmenter les amendes exigibles dans le cas de dérapages de véhicules automobiles

2025-01-009

Règlement numéro 2024-431 concernant le taux de taxation pour l'année d'imposition 2025 et les conditions de perception

Attendu qu'un avis de motion a été donné à cet effet par la conseillère Suzanne Gagnon lors de la session ordinaire du conseil tenue le 2 décembre 2024;

Attendu la présentation du projet de règlement par la conseillère Suzanne Gagnon, lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, conformément à l'article 445 du code municipal;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu qu'un règlement portant le numéro 2024-431 soit adopté décrétant et statuant ce qui suit, à savoir :

1. Une taxe foncière générale est imposée à chaque propriétaire et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité de Tingwick, au taux de 0,56 \$ le 100 \$ d'évaluation imposable pour couvrir les dépenses de l'administration générale, l'entretien des chemins d'hiver, le service contre les incendies, le ramonage des cheminées, l'éclairage des rues, l'entretien des bâtisses et machineries de la municipalité, certains travaux de voirie, loisirs, etc.
2. Une taxe spéciale pour les services de cueillette des ordures ménagères, la récupération des matières recyclables ainsi que de la cueillette des matières organiques est imposée aux propriétaires de résidences permanentes au taux de 265 \$ l'unité de logement et un montant de 220 \$ l'unité sera chargée au propriétaire de chalets ou maisons de villégiatures pour lesquels le service des vidanges sera que saisonnier. Quant aux établissements commerciaux, spéciaux le taux sera de 300 \$ par unité pour les services de cueillette des ordures ménagères et la récupération des matières recyclables. Les propriétaires de fermes seront imposés au taux de 350 \$ par unité de logement pour les services de cueillette des ordures ménagères, la récupération des matières recyclables ainsi que de la cueillette des matières organiques
3. Le tarif de compensation pour les services d'aqueduc est de 290 \$ par unité de logement pour les usagers ordinaires. Le tarif de compensation pour les services d'égouts sanitaire et pluvial est de 227 \$ par unité de logement pour les usagers ordinaires.
4. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,01 \$ le 100 \$ d'évaluation pour défrayer une partie des coûts pour l'entretien du réseau d'aqueduc.
5. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,09 \$ le 100 \$ d'évaluation pour défrayer l'effort de la municipalité concernant la voirie municipale.
6. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,07 \$ le 100 \$ d'évaluation pour défrayer le montant pour les services de la Sûreté du Québec.
7. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,01 \$ le 100 \$ d'évaluation pour défrayer une partie des coûts pour la restauration des Trois-Lacs.
8. **Taux d'intérêts sur les arrérages**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 13 %.

9. Pénalité

Conformément à la Loi sur la fiscalité municipale (250.1) une pénalité est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles.

La pénalité est égale à 5% par année.

10. Paiement par versements

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, les contribuables dont le total des taxes par unité de compte de taxes excède à la somme de trois cents dollars (300 \$), ceux-ci auront le privilège de payer cette unité en quatre versements égaux dont aux dates suivantes : le 3 mars 2025 pour le 1^{er} versement, le 2 mai 2025 pour le deuxième versement, le 3 juillet 2025 pour le troisième versement et le 2 septembre 2025 pour le quatrième versement. Pour ce qui est d'une taxation complémentaire elle devra être payée en un versement unique.

11. Paiement exigible

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu le solde devient immédiatement exigible. Toutefois les contribuables qui avaient le privilège de payer en quatre versements égaux (selon l'article 10 du présent règlement) conservent ce privilège.

12. Les taxes, les intérêts et la pénalité sont payables dans les institutions bancaires, par internet ou au bureau administratif aux heures d'ouverture.

13. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication et ce conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité de conseillers.

2025-01-010

Demande d'aide financière de 500 \$: RAVIR : fête de reconnaissance du secteur culturel et artistique du territoire des Sources et ses environs

Considérant que RAVIR est un organisme sans but lucratif qui regroupe des artistes de toutes les disciplines confondues et des membres ayant à cœur l'art et la culture dans leur milieu ;

Considérant que la célébration culturelle RAVIR 2^e édition, éloge au monde des arts en ruralité;

Considérant que cette célébration est un gala reconnaissance du secteur culturel et artistique de la MRC des Sources;

En conséquence, sur proposition du conseiller Charles Rioux, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick refuse la demande d'aide financière au RAVIR.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-01-011

Couverture cellulaire

Considérant que la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

Considérant que le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

Considérant que des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

Considérant que la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

Considérant que cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

Considérant que le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

Considérant que malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance et résolu de demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois:

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

De transmettre copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-01-012

Remboursement frais de déplacement pour le Frigo collectif 2024 : 386.70 \$

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu d'effectuer le remboursement des frais de déplacement pour le Frigo collectif 2024 au montant de 386.70 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-01-013

Proclamation de la Journée Nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2025

Considérant que le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la

santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver la zone de recharge »;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver la zone de recharge »

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-01-014 Location radios portatifs service de sécurité incendie : Groupe CLR : 772.50 \$/mois

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise la location de radios portatifs pour le Service de sécurité incendie de Groupe CLR pour un montant mensuel de 772.50 \$, plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-01-015 Organisation soirée d'improvisation : 110 \$

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick octroi un budget n'excédant pas 110 \$ pour la soirée d'improvisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-01-016 Correction résolution numéro 2024-11-386 : Simo : offre de services professionnels : vérification débitmètres 2024 aqueduc épuration : remplacer coût de 2 487 \$ par 2 611 \$

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu corriger la résolution numéro 2024-11-386 « Simo : offre de services professionnels » pour la vérification 2024 de débitmètres pour le réseau d'aqueduc et d'épuration de la municipalité en remplaçant le coût de 2 487 \$ par 2 611 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-01-017 Achat ordinateur adjointe à la direction : SM informatique : 1 725 \$ plus les taxes applicables

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de SM Informatique quant à l'achat d'un ordinateur pour l'adjointe à la direction au montant de 1 725 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Remplacement caméra, enregistreur et câblage : Hôtel-de-Ville : Électro Alarme : 2 099 \$ plus les taxes applicables

La résolution numéro 2025-01-018

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu d'accepter l'offre de service d'Électro Alarme pour le remplacement de caméra, d'enregistreur et câblage à l'Hôtel-de-Ville au montant de 2 099 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-01-019 Demande d'appui financier 2025 : Club Age d'Or Soleil d'Automne : 1 100 \$ « Fêtons nos origines – La fête de la St-Patrice et notre patrimoine »

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick appui financièrement l'activité 2025 du Club d'Âge d'Or Soleil d'Automne : « Fêtons nos origines – La fête de la St-Patrice et notre patrimoine » pour un montant de 1 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-01-020 Mandat annuel Groupe RDL : année 2025

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu que la Municipalité de Tingwick donne mandat au Groupe RDL pour la vérification annuelle et pour toute question relative à la comptabilité pendant l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-01-021 Paiement quote-part MRC d'Arthabaska : 280 655 \$

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu de rembourser la quote-part 2025 à la MRC d'Arthabaska au montant de 280 655 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-01-022 Procuration directrice générale et inspecteur municipal : Société de l'Assurance automobile du Québec

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick donne une procuration à la directrice générale ou à l'inspecteur municipal pour toute transaction à la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-01-023 Remboursement programme d'accès à la propriété pour l'année 2024

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu d'effectuer les remboursements du programme d'accès à la propriété pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-01-024 Approbation renouvellement d'assurances MMQ 2025

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée le conseiller Denis V. Lachance et résolu d'approuver le renouvellement des assurances présenté par la MMQ pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-01-025 Paiement facture service de la Sûreté du Québec pour l'année 2025 : 191 755 \$

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick paie la somme de 191 755 \$ à la Sûreté du Québec pour la facture de service 2025.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

**École Saint-Cœur-de-Marie : Journée Blanche 2025 : paiement Gleason et transport autobus
La résolution numéro 2025-01-026**

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu d’informer l’école Saint-Cœur-de-Marie de sa participation financière à la Journée blanche pour l’année 2025 en remboursant Gleason et le transport en autobus

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

2025-01-027

Suivi chien 29, rue Desharnais

Considérant que plusieurs plaintes sont parvenues à la SPAA et à la Municipalité de Tingwick concernant l’agressivité du chien du propriétaire résidant au 29, rue Desharnais;

Considérant que la Municipalité de Tingwick désire s’assurer de la sécurité de ses citoyens;

En conséquence sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu d’autoriser la Municipalité de Tingwick à d’exiger un rapport pour l’évaluation de dangerosité dudit chien par un vétérinaire. Les frais inhérents seront à la charge du propriétaire du chien.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Des questions sont posées sur les sujets suivants : chien dangereux, végétation dans l’aire de protection des puits, CPTAQ autorisation sablières et déneigement des trottoirs.

2025-01-028

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les sujets à l’ordre du jour sont épuisés;

En conséquence sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que la présente séance soit close. (19 h 50).

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

%%%%%%%%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu’il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2025-01-003, 2025-01-006, 2025-01-007, 2025-01-012, 2025-01-014, 2025-01-015, 2025-01-016, 2025-01-017, 2025-01-018, 2025-01-019, 2025-01-020, 2025-01-021, 2025-01-023, 2025-01-024, 2025-01-025 et 2025-01-026.

Chantale Ramsay
Directrice générale & greffière-trésorière

%%

Chantale Ramsay
Directrice générale et
greffière-trésorière

Réal Fortin
Maire

%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire

%%